

Délégation des aides à la pierre

Nantes Métropole

Audrey BLAU
Direction Habitat
Nantes Métropole 44 923 NANTES Cedex 9
Tel : 02 40 99 52 34
audrey.blau@nantesmetropole.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Aides de l'Etat déléguées par convention :

- Construction, acquisition, réhabilitation, démolition de logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI, PLS).
- Rénovation de l'habitat privé (aides de l'ANAH).
- Location-accession (agrément PSLA).

Création et amélioration d'hébergements spécifiques : maisons-relais, résidences sociales, foyers de travailleurs migrants et jeunes travailleurs.

- Aides exclues de la délégation :

- Aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) aux opérations de rénovation des zones urbaines sensibles (ZUS).

La nouvelle convention de délégation a été signée pour la période 2019-2024 avec un objectif pour le parc social de produire 11 100 PLUS et PLAI, 3 000 PLS et 3 500 PSLA, et pour le parc privé la réhabilitation de 5 487 logements privés.

TYPE D'INTERVENTION

- Etablissement de la programmation annuelle avec les bailleurs.
- Attributions des aides financières aux opérations de logement social et à l'amélioration du parc privé.
- Décisions d'agrément et de financement.
- Conventonnement APL.
- Adaptation des modalités de financement des opérations.
- Adaptation des marges locales de loyers.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Nantes Métropole

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM, associations, propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, syndicats de copropriété.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Pour 2022, l'enveloppe budgétaire est fixée à 7 408 101,72 € pour le logement locatif social (1 850 logements PLUS et PLAI) et une enveloppe prévisionnelle pour les PLAI de 1 017 477,67 €.

Pour le volet ANAH, l'habitat privé bénéficie d'une enveloppe de 7 346 169 €.

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Bilan 2021 : 11 278 309 € engagés au titre de la délégation des aides à la pierre dont 5 233 082 € pour le financement de 1066 logements PLUS et PLAI et 4 612 913 € pour l'habitat privé (ANAH) pour 534 logements privés.

